



COMMISSION DU FOOT D'ANIMATION

PROCES-VERBAL N°2

Réunion du 05/12/2024 en VISIOCONFERENCE

Président : M. MIGUEL Nuno Filipe (CD)

Présents : Mme GAUTIER Nadine, M. MENIAOUI Imed M. BOUZIDI Hakim (CD), M. OUHARANI Sofiane (CD), M. MASMOUDI Hassen

Assiste : Mme Manon CALEGARI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habiliter aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Les 1^{ère} et 2^{ème} journées ont été gérées par la Technique, via la Commission d'Organisation des Compétitions, ainsi que les plateaux Officiels.

Pour vos éventuels forfaits, feuilles de Match manquantes ou non conformes, vous devez consulter les PV de la Commission d'Organisation de Compétitions.

A partir de la 3^{ème} journée, c'est la Commission du Foot Animation qui gère, avec l'appui de CTD DAP (Technique), la suite.

Par ailleurs, pour la saison 2024-2025, en approbation avec le Comité Directeur du District 75, les sanctions financières (suivant l'annexe financière ci-joint), seront appliquées aux Clubs en infraction.

Nous allons proposer au Comité Directeur, de procéder en fin de saison, à des dotations aux clubs, participants aux diverses compétitions de Football Animation, une redistribution des amendes collectées.

Ces amendes s'applique à partir de la 2^{ème} journée du Foot Animation, la 1^{ère} journée n'est pas prise en compte, ainsi que les forfaits.

CRITERIUMS ET PLATEAUX FOOT ANIMATION

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 29510507 U12 : ES PETITS ANGES / ACP15 du 09/11/24

1^{ère} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 29752412 U11 : AS PARIS / TROPS FC du 16/11/24

Match n° 29695280 U10 : PUC / ES 16 du 16/11/24

Match n° 29695272 U10 : PITRAY OLIER / ES 16 du 30/11/24

Match n° 29695328 U10 : PITRAY OLIER / ES 16 du 30/11/24

Match n° 29524497 U12 : ES 16 / POUCHET du 30/11/24

Match n° 29524615 U12 : ES 16 / POUCHET du 30/11/24

Match n° 29541695 U11 : ES 16 / PARIS ALESIA du 30/11/24

Match n° 29541841 U11 : ES 16 / PARIS ALESIA du 30/11/24

FORFAITS

U13 à 11

Match n° 29800859 : ESP PARIS 19 / ES SEIZIEME du 16/11/24, la commission enregistre le 1^{er} forfait de l'ES SEIZIEME.

U13

Match n° 29693835 : RACING CLUB 18 / AS PARIS du 16/11/24, la commission enregistre le 1^{er} forfait de l'AS PARIS.

U12

Match n° 29510565 : TROPS FC 2 / TIR ACBB du 16/11/24, la commission enregistre le 2^{ème} forfait de TIR ACBB.

Match n° 29524753 : ENFANTS GOUTTE D'OR / MACCABI PARIS du 30/11/24, la commission enregistre le 1^{er} forfait de MACCABI PARIS.

Match n° 29751170 : ENFANTS GOUTTE D'OR 2 / MACCABI PARIS 2 du 30/11/24, la commission enregistre le 1^{er} forfait de MACCABI PARIS.

U11

Match n° 29752312 : CENTRE PARIS AS / ES PETITS ANGES 3 du 16/11/24, la commission enregistre le 2^{ème} forfait de PETITS ANGES ES.

PLATEAU U6 du 16/11/24

Absence de CA PARIS sur le site de PARIS ALESIA

Absence de CHANTIERS UA sur le site de MACCABI PARIS

Absence de ES PARISIENNE sur le site de MACCABI PARIS

Absence de BON CONSEIL AS sur le site de POUCHET (2^{ème} forfait)

Absence de PITRAY OLIER JSC sur le site de l'ES 16 (2^{ème} forfait)

PLATEAU U9 du 23/11/24

Absence de PITRAY OLIER sur le site de ACP 15 (3^{ème} forfait)

PLATEAU U8

Absence de MENILMONTANT sur le site de MACCABI

DECISIONS

DOSSIER 09/2024-2025 : critérium U11 poule J du 07/12/2024-ESC 15 / AS PARIS

Courriel du club de l'AS PARIS demandant de report du match, en raison du fait que les joueurs n'ont pas pu s'entraîner pendant la semaine en raison de leur terrain fermé.

La commission dit que l'AS PARIS doit d'abord demander l'accord du club recevant, l'ESC15, afin que nous puissions statuer, sur cette demande de report.

Si l'ESC15 refuse ce report, le club de l'AS PARIS doit se présenter pour participer à ce match, sous peine d'être déclaré forfait.

DOSSIER 10/2024-2025 : Challenge U11 poule D du 23/11/2024-PETITS ANGES, CAMILIENNE, ES16, ANTILLAIS PARIS 19

M. MIGUEL Nuno Filipe, ne participe pas et ne délibère pas sur ce dossier.

Après réception du courriel de réclamation des Antillais Paris 19, et des feuilles de challenge U11, poule D.

La commission, constate que les Antillais Paris 19, sont arrivés en retard pour leur 1^{er} match à jouer, et son équipe est donc forfait, pour ce match.

Par contre, concernant les 2 autres rencontres restantes, l'équipe des Antillais Paris 19 n'était pas forfait comme le stipule le règlement.

Chaque rencontre est indépendante, donc le fait d'être forfait lors du 1^{er} match, cela ne se répercute pas sur les 2 autres matchs, ce qui veut dire que l'équipe des Antillais Paris 19 pouvait participer aux 2 autres matchs.

La commission constate qu'il y a irrégularité sur le déroulement de ce challenge, et dit, que le challenge doit être rejoué dans son intégralité pour faute administrative du club organisateur.

La commission fixe la date de ce challenge U11, poule D, pour les clubs des Petits Anges, Camilienne, ES16, ANTILLAIS PARIS 19, **au samedi 14 décembre 2024**, sur le site des PETITS ANGES.

CHALLENGES U11 ET U13

EQUIPES QUALIFIEES CHALLENGE U11 DU 23 NOVEMBRE 2024

POULE A : ESPERANCE PARIS 19 ET FC SOLITAIRES

POULE B : PARIS 17 POUCHET ET NICOLAITE DE CHAILLOT

POULE C : OFC COURONNES ET ACASA

POULE D : CHALLENGE A REJOUER

POULE E : CA PARIS ET PARIS ALESIA

POULE F : PARIS FC ET PUC

POULE G : LA SALESIEENNE ET CENTRE DE PARIS

POULE H : ES PARIS XIII ET MACCABI

POULE I : PARIS SC ET PITRAY OLIER

POULE J : UA CHANTIER ET PARIS XI US

EQUIPES QUALIFIEES CHALLENGE U13 FESTIFAL FOOT DU 23 NOVEMBRE 2024

POULE A : PETITS ANGES ET TROPS

POULE B : SALESIEENNE ET ES PARIS XIII

POULE C : ENFANTS DE PASSY ET CA PARIS

POULE D : AFP18 ET UFCP17

POULE E : PARIS XI US ET SOLITAIRES

POULE F : CAMILIENNE ET PARIS SC

POULE G : PARIS 13 ATLETICO ET OFC COURONNES

POULE H : PARIS 17 POUCHET ET UA CHANTIER

POULE I : CHAMPIONNET ET ES16

POULE J : ESPERANCE PARIS 19 ET ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR

POULE K : PARIS FC, ACP15 ET PARIS ALESIA

POULE L : PUC, PITRAY OLIER ET ES PARISIENNE

Le prochain tirage au sort des challenges U11 et U13 se déroulera le lundi 9 décembre 2024 et les rencontres se joueront le samedi 11 janvier 2025.

Le prochain tirage au sort du tour de coupes départementales U10 et U12 se déroulera le lundi 9 décembre 2024 et les rencontres se joueront le samedi 11 janvier 2025.

Le Président,
Nuno Filipe MIGUEL



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2024 / 2025

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €